

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

PRÉSENTS :

- Mme **LEFEBVRE**, Maire
- M. **PEKALA**, Mme **JOACHIM**, Mme **ANDRIEU**, M. **ROGER**, Adjoints au Maire,
- Mme **BOISSY**, Conseillère Municipale déléguée,
- Mme **KARPINSKI**, Mme **GRIGNON**, M. **LAPLACE**, M. **ZENDRON**,
M. **BEAUDOIN**, M. **PANNETIER**, M. **RELINGER**, Mme **COURTIER**,
Mme **COURVOISIER**.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme **DELAPLACE** donne pouvoir à M. **ROGER**
- M. **ALLEGUE** donne pouvoir à Mme **LEFEBVRE** (*à partir du point 3*)
- Mme **CHANCENOTTE** donne pouvoir à Mme **JOACHIM**

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. **BOSCH**.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 06 janvier 2017

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 18

Mme Morgane **COURVOISIER** a été nommée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de respecter une minute de silence pour Mme **PERIER-SCHEER**.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'approuver le procès-verbal du 08 décembre 2016.

2. INSTALLATION DE M RAYNALD ALLEGUE

Le Conseil Municipal, a décidé d'installer Monsieur Raynald **ALLEGUE** en tant que membre du Conseil Municipal de Rubelles.

3. TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **S'OPPOSE** au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, lors de la première échéance prévue par la loi ALUR, soit au 27 mars 2017.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. BUDGET COMMUNAL - Décision Modificative N°2

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** la modification suivante :

COMPTE A OUVRIR

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	OBJET
Dépenses	Fonctionnement	014	73925	+ 3500,00 €	Fonds péréquation ress. Interco.

COMPTE A REDUIRE

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	OBJET
Dépenses	Fonctionnement	012	64111	- 3500,00 €	Personnel titulaire

5. REMBOURSEMENT DES REPAS DE CANTINE – FAMILLE RAYMOND

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, de :

- **REMBOURSER** la somme de 46,20 euros (quarante-six euros vingt centimes) à Madame Marjorie RAYMOND, maman des enfants Maé et Clément RAYMOND.

6. RESSOURCES HUMAINES : EFFECTIF COMMUNAL

Création de d'un EMPLOI PERMANENT

**Pour faire faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service
(Article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)**

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **DECIDE** :

Article 1 :

UN emploi permanent de TECHNICIEN, à temps complet est créé pour faire faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service (Article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du 1^{er} échelon du grade de TECHNICIEN.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2017.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 012 du budget communal.

7. RAPPORT TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2017 POUR RUBELLES : RESIDENCE LES PONCEAUX – RUE DE LA VALLEE – RUE DES MARAICHERS

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, Résidence les Ponceaux, Rue de la Vallée et Rue des Maraîchers

- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le réseau d'éclairage public 2017 pour Rubelles sur le réseau d'éclairage public de la Résidence des Ponceaux, de la Rue de la Vallée et de la Rue des Maraîchers.
Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant **Projet Sommaire** à 102 607,20 euros TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME

8. MARCHES PUBLICS CONCLUS SUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics conclus pour l'année 2016.

9. APPROBATION MODIFICATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DU SALON DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE RUBELLES

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **PREND ACTE** des modifications apportées au règlement notamment au niveau des droits d'inscription. Le prix d'un panneau passant à 18 euros.

10. INFORMATIONS DIVERSES

- Samedi 21 janvier 2017 à 20H30 : concert baroque à l'Eglise Saint Nicolas,
- Date du prochain Conseil municipal (lundi 27 février 2017 à 19H00)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 H 30.

Le 20 janvier 2017

Le Maire,
Françoise LEFEBVRE

